



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°21 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 03 Février 2015

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE
P.BOIZARD, Ph. VALLET, M.JEANNE, M.TURBIAN, N.ZAJAC, R.UZAN membres de la C.O.C. LIFE

Excusés: C.PEETERS, J.RICHOL

+16 MASCULINS PRENATIONALE

Match BONDY / NEUILLY PLAISANCE du 07-08 Février 2015

Suite au courrier de Neuilly Plaisance et avec l'accord de Bondy, la COC autorise (exceptionnellement) le report de cette rencontre au samedi 21 février 2015 à 19h00.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match NEUILLY PLAISANCE / NOISY LE SEC du 17-18 Janvier 2015

Merci au club de Noisy Le Sec de répondre à la proposition de Neuilly Plaisance (Match le 14/02/2015 à 19h00) dans Gest'Hand.

Match MONTFERMEIL / ST DENIS du 17-18 Janvier 2015

Merci au club de St Denis de répondre à la proposition de Montfermeil (le 10-12 ou 13/02/2015).

+16 MASCULINS HONNEUR

Match PONTIERRY/ TREMBLAY du 31 Janvier 2015

L'équipe de Tremblay ne s'était pas déplacé à match perdu par forfait (0 pt, -20, 164€).

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

-17 MASCULINS

Match IVRY / TREMBLAY du 31 Janvier 2015

En raison d'une carence d'arbitrage la rencontre n'a pu avoir lieu. Merci aux deux clubs de s'entendre pour rejouer ce match, et ce le plus vite possible.

Match ST MAUR / MONTFERMEIL du 10-11 Janvier 2015

La rencontre aura lieu le Lundi 09 Février 2015 à 20h30 au gymnase Rabelais.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

VETERANS

Match SERRIS / TORCY du 22 MARS 2015

En raison de l'indisponibilité de la salle de Serris, avec l'accord de Torcy, la rencontre aura lieu le 22 Mai 2015 à 20h30 à Serris.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

+16 FEMININS PRENATIONALE

Match ORMESSON / VITRY du 17 Janvier 2015

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre aura lieu le Samedi 14 Février 2015 à 19h30
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match MONTREUIL / IVRY du 17 Janvier 2015

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre aura lieu le Mardi 10 Février 2015 à 20h30
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match VILLIERS / STELLA ST MAUR du 17 Janvier 2015

Le club de Villiers a proposé de jouer ce match le Vendredi 13 Février 2015 à 21h00. Merci au club de St Maur de répondre à la proposition de Villiers, et ce avant le 09/02/2015.

+16 FEMININS EXCELLENCE

Match THIAIS / SERRIS du 07 Février 2015

La décision du PV N°20 est maintenu

-15 FEMININS

Nous approuvons le forfait général de l'équipe de Montreuil.

Le club sera amendé de 246€.

Les résultats acquis contre Montreuil sont annulés.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

-18 FEMININS TERRITORIAL

Match BRY / VITRY du 31 Janvier 2015

La COC entérine le résultat du match : Bry 31 – Vitry 6

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

COUPE

+16 REGION

Tour de Cadrage Région : Match NEUILLY PLAISANCE / BONDY

Nous vous rappelons que ce match doit avoir lieu au plus tard le 15 Février 2015, à défaut l'un des deux clubs sera qualifié par tirage au sort.

COURRIERS AUX CLUBS

Villemomble: Nous accusons réception de votre courrier. La COC prendra les dispositions nécessaires.

Meaux: Nous avons bien reçu votre courrier, nous faisons le nécessaire

SANCTIONS

Maisons-Alfort : Anomalie feuille de match (manque chronométrateur)

HBC du Loing : Retard transmission feuille de match

HBC du Loing : Absence de demande d'autorisation de changement de salle (Art. N°122) 170€

Le Mée : Anomalie feuille de match (manque chronométrateur)

Le Mée : Retard transmission feuille de match

Les Finales de la Coupe de la Ligue 2015 auront lieu dans le Département 94. Les clubs désirant organiser ces rencontres doivent se faire connaître au plus vite. Pour rappel : 13 et 14 Juin 2015.

Fait à Bondy le 04 Février 2015

La C.O.C.

Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.